BAC DE SES · SESSION 2023

Dissertation

Liban | Jour 1 | Mobilité sociale

L'évolution de la structure socioprofessionnelle suffit-elle à expliquer la mobilité sociale ?



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Épreuve de 4 heures : si tu choisis la dissertation, tu ne fais pas l'épreuve composée.
- Utilise l'ensemble des documents proposés (de 3 à 4 documents).
- Reformule la question posée afin d'élaborer une problématique.
- Ton plan doit comporter des sous-parties et être équilibré.



Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :
- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

L’évolution de la structure socioprofessionnelle suffit-elle à expliquer la mobilité sociale ?

DOCUMENT 1
Destinées des hommes selon la catégorie sociale de leur père, en 2020 (en %)

	Catégorie socioprofessionnelle du fils						
Catégorie socioprofessionnelle du père	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	**Ensemble**
Agriculteurs exploitants	24,0	8,2	13,0	15,1	26,8	12,9	**100,0**
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6	20,4	24,6	22,2	24,7	7,5	**100,0**
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,2	8,9	51,6	22,3	13,1	4,0	**100,0**
Professions intermédiaires	0,7	7,6	30,2	31,4	22,7	7,4	**100,0**
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	7,9	14,6	25,3	40,6	11,2	**100,0**
Employés et ouvriers non qualifiés	0,4	9,1	10,0	21,2	39,2	20,1	**100,0**
Ensemble	**2,1**	**9,9**	**23,5**	**24,1**	**30,2**	**10,2**	**100,0**

Champ : France, hommes français en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.

Source : Enquête Emploi, *INSEE*, 2020.

DOCUMENT 2
Catégorie socioprofessionnelle des personnes en 2014-2015 et de leurs parents (en %)

	Femmes	**Hommes**	**Ensemble**	**Mère**	**Père**
Agriculteurs exploitants	0,9	2,5	**1,7**	5,5	7,8
Artisans et commerçants	3,7	8,4	**6,0**	5,9	11,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	13,5	19,7	**16,5**	3,8	14,4
Professions intermédiaires	24,7	24,2	**24,5**	10,6	14,5
Employés et ouvriers qualifiés	29,0	33,3	**31,1**	22,8	33,9
Employés et ouvriers non qualifiés	25,7	11,6	**18,9**	25,2	13,0
N'a jamais travaillé ou profession inconnue	2,5	0,3	**1,5**	26,1	5,3
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

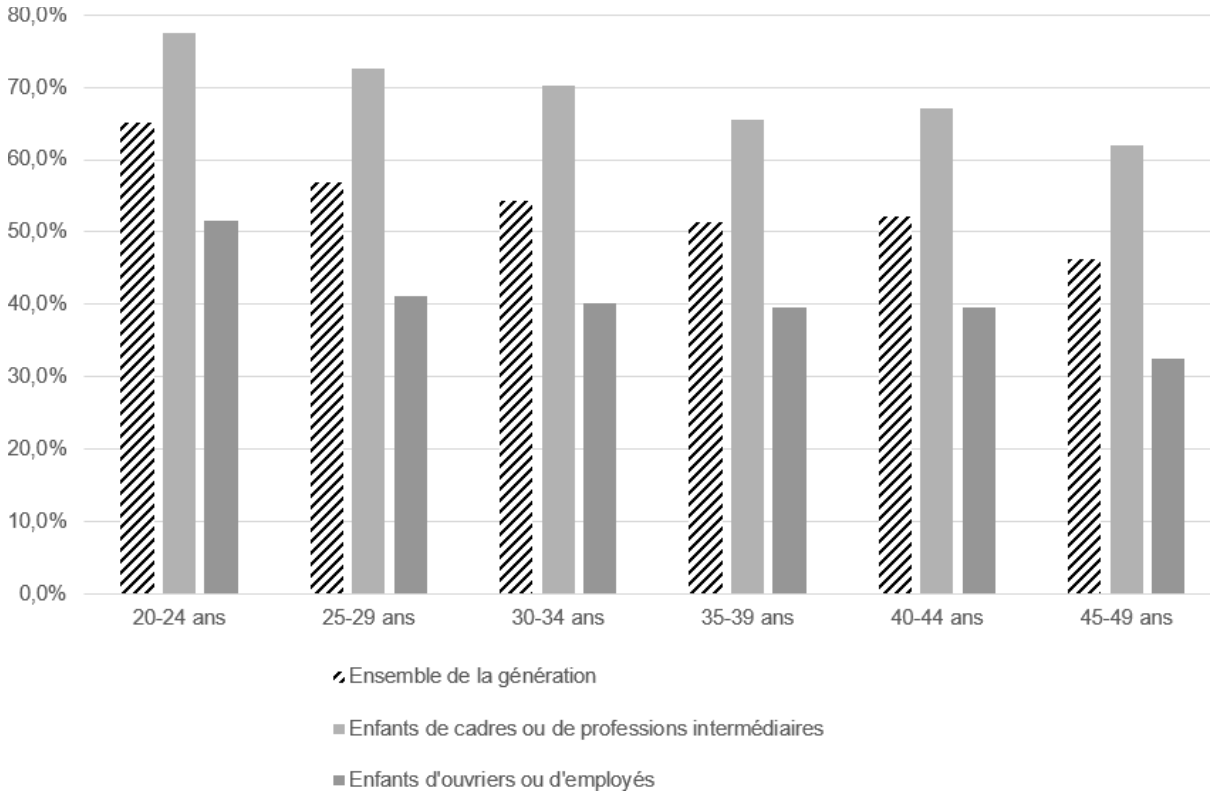
Champ : France métropolitaine, personnes de 30 à 59 ans.

Lecture : en 2014-2015, 19,7 % des hommes sont cadres, 25,2 % des personnes ont une mère qui était employée ou ouvrière non qualifiée.

Source : Enquête Formation Qualification Professionnelle, *INSEE*, 2015.

DOCUMENT 3

Accès à l'enseignement supérieur selon la génération et le milieu social en 2020 (en %)



Champ : France métropolitaine plus DROM, hors Mayotte.

Source *:* Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, *État de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, mai 2022.

DOCUMENT 4

Fin 2014, 1,4 million d'adultes de 18 à 24 ans ont leurs parents séparés. Dans près de neuf cas sur dix, ces jeunes ont vécu principalement chez un seul de leurs parents à la suite de la séparation (majoritairement leur mère) […]. Seuls 45 % des 18-24 ans dont les parents sont séparés poursuivent des études, contre 53 % de ceux dont les parents forment un couple. La durée des études des enfants de parents séparés avant leur majorité serait réduite de six mois à un an en moyenne […]. Ils ne sont, par ailleurs, pas plus souvent en emploi, mais, au contraire, plus fréquemment inactifs ou au chômage : un jeune sur quatre n'est ni en emploi ni en cours d'études quand ses parents sont séparés, contre moins d'un sur cinq quand les parents sont ensemble. Ils sont en outre sortis du système scolaire moins diplômés que les jeunes dont les parents forment un couple. En effet, lorsqu'ils ne sont plus en études, près de la moitié des jeunes adultes de parents séparés déclarent avoir un niveau inférieur au baccalauréat contre 36 % des autres jeunes […]. Les jeunes de parents séparés sortent du système scolaire plus souvent que les autres […]. Ces jeunes adultes sont souvent aidés par un seul de leurs parents pendant leurs études : ils sont 38 % à n'être aidés financièrement que par leur mère […]. Pendant leurs études, les jeunes adultes de parents séparés se projettent aussi moins loin. En effet, ils sont 26 % à ne pas viser un niveau d'étude au-delà de deux ans après le baccalauréat contre 18 % dans le cas où les parents forment un couple. Réciproquement, 52 % d'entre eux souhaitent poursuivre leurs études jusqu'à cinq ans ou plus après le baccalauréat contre près de 60 % pour ceux dont les parents sont ensemble.

Source : Jacques BELLIDENTY, « Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? », *DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Evaluation et des Statistiques)*, juin 2018.